

#2023



BRIOLLAY



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

1

FICHE IDENTITÉ

À 12 kilomètres au nord d'Angers, la commune de Briollay est située au cœur des *Basses Vallées Angevines*, nichée entre le Loir et la Sarthe.

La commune s'étend sur une superficie de 1 428 hectares, à 59 % inondables et dont environ 1 000 hectares sont classés. Classée ZNIEFF, ZICO, ZPS, ENS, Natura 2000 et Patrimoine de l'Unesco en raison d'une faune et d'une flore particulières, elle accueille également un oiseau protégé : le râle des genêts.

Bénéficiant d'un climat qualifié de « douceur angevine », Briollay se singularise par un double visage, avec d'un côté un grand secteur de faible altimétrie (minimum de 13 mètres) composé de sols sableux, et d'un autre côté, une partie en coteaux de cosse et d'argile (culminant à 64 mètres) offrant des vues sur les Basses Vallées et Angers.

Ancien chef-lieu, la commune possède également un patrimoine historique remarquable en centre bourg : église Saint-Marcel du XII^{ème} siècle avec sa place classée (allée de tilleuls), le cimetière communal avec la tombe du sapeur Gentilhomme (grognard de l'armée Napoléonienne, acteur de toutes les campagnes), le palais Perrin du XII^{ème} siècle (seul palais de justice civile du département), vestiges du château de la Tour où fut discuté l'Édit de Nantes entre Henri IV et le duc de Mercœur ; enfin, les fouilles montrent avec la présence de traces d'une nécropole qu'il y avait déjà de l'habitat à l'époque gallo-romaine.

Aujourd'hui, la commune voit sa population s'accroître avec l'arrivée de nouveaux habitants dans la zone lotie du coteau des deux vallées, mais aussi à la faveur de nombreuses divisions parcellaires. De nouvelles liaisons douces sont créées au travers de la commune facilitant les déplacements entre les quartiers. Les Briollaytains sont impliqués et investis, la commune compte pas moins d'une quarantaine d'associations (culture, art et loisirs, sports, bien-être...).

Elle compte aujourd'hui 3 125 habitants ; le niveau de revenus de la population est plutôt élevé comparativement au territoire d'Angers Loire Métropole. Si 87 % des actifs travaillent à l'extérieur de Briollay, le tissu économique local est composé d'artisans, de commerçants locaux et de quelques exploitations agricoles, spécialisées dans l'élevage.

La zone Anjou Hortipôle, située en partie nord et partagée avec la commune de Tiercé, consacre le savoir-faire végétal local ; elle accueille huit entreprises et 70 employés permanents.

Rendez-vous
sur notre site internet

WWW.BRIOLLAY.FR

Suivez-nous sur Facebook

 /BRIOLLAY

GLOSSAIRE

ZNIEFF : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZICO : zone importante pour la conservation des oiseaux

ZPS : zone de protection spéciale

ENS : espaces naturels sensibles

LA MAIRIE

Horaires d'ouverture

Lundi de 8 h 30 à 12 h 30.

Mardi, mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

Vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

La mairie compte une trentaine d'employés permanents.

Le maire assure une permanence en mairie le jeudi et reçoit sur rendez-vous du lundi au samedi.

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous du lundi au samedi.

Place O'Kelly
49125 Briollay

Téléphone : 02 41 42 50 28
Astreinte : 07 89 84 95 34

Courriel : mairie@briollay.fr

DOSSIER

Directeur de la publication :
M. le maire

Coordination : Steven
Courtois, Dominique
Foulonneau, Anne Judais-
Guilleux, Sophie Gagnepain

Mise en page : Sophie
Gagnepain

Photos : droits réservés



SOMMAIRE

2

GESTION ENVIRONNEMENTALE
P. 4

4

ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHÉ
P. 8

3

RESSOURCES ET ACTEURS MOBILISÉS
P. 6

5

MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL
P. 11



2

GESTION
ENVIRONNEMENTALE

La municipalité a souhaité, dès son arrivée, engager des mesures en faveur de la transition écologique. Des projets phares se sont dessinés en faveur de la maîtrise des ressources, de l'économie circulaire et pour accompagner le changement auprès de ses habitants notamment à travers la mobilité, la réduction des déchets, la sensibilisation à l'environnement et à sa préservation.



Cette démarche a également été insufflée et partagée avec les services municipaux et notamment techniques. L'objectif étant de mettre la transition écologique au cœur des actions municipales.

Mais les projets ne sont pas la seule réponse aux bouleversements écologiques et à l'urgence climatique. C'est pourquoi la nouvelle équipe municipale s'est concentrée dès 2020 sur la gestion de ses espaces publics. La commune a déjà de nombreux atouts et son caractère rural l'a préservé de certaines conséquences d'une hyperurbanisation ou d'une artificialisation irraisonnée. Toutefois, la préservation de la biodiversité est fortement liée à nos actions, notamment celles du quotidien. Un plan de gestion différenciée des espaces verts avait été initié en 2019, mais peu investi par les services - fin de la mandature précédente et épisode COVID 19. Les élus ont donc incité les services à réinvestir ce plan de gestion pour construire un plan de gestion différenciée écologique, sur l'ensemble des espaces publics pour intégrer de manière systématique la biodiversité.

Ce plan constitué de cinq typologies d'espaces, du plus naturel ou plus travaillé, veut marquer un virage fort en faveur de la biodiversité. L'enjeu est triple : agir immédiatement bien sûr pour la biodiversité, mais aussi embarquer les équipes municipales dans une nouvelle direction, en travaillant en co-construction avec tous les agents, y compris en révisant le plan de formation.

Le dernier enjeu étant d'envoyer un signal fort aux habitants, pour sensibiliser, pour familiariser mais aussi par souci d'exemplarité, de pédagogie. La démarche a été accompagnée de communications dans chacun des bulletins municipaux pour évoquer les grandes lignes de la démarche dans un premier temps, puis, une fois les actions mises en œuvre, au travers de focus sur certains espaces clefs.



L'objectif étant de permettre à chacun de comprendre concrètement quels changements allaient s'appliquer sur ces espaces mais aussi aborder les bénéfices et lever, autant que possible, les réserves des Briollaytains. Le lien étroit entre les élus et les équipes techniques, fait également des agents des vecteurs de bonnes pratiques.

Ce travail, débuté en 2021, se poursuit cette année encore pour affiner les choses et affirmer encore d'avantage les évolutions - à l'image du cimetière, complètement végétalisé en 2 ans. Ces changements sont toujours réfléchis en incluant les usages et les usagers dans les espaces, l'idée n'étant pas d'exclure ni de mettre sous cloche mais bien de trouver un équilibre juste et sensible.



Des plantations nouvelles d'arbres ont également été proposées puis plantées par les services et une seconde édition aura lieu l'hiver prochain. Le subventionnement des plantations d'arbre par les particuliers est aussi un sujet initié conjointement par les élus et le groupe citoyen qui participe de la préservation d'une trame végétale, notamment arborée et de la construction d'une canopée Briollaytaine.



La communication, la compréhension et l'appropriation restent des axes forts, qu'il nous faudra travailler dans les semaines à venir et qui aujourd'hui n'ont pas encore été mené complètement à bien.

La participation citoyenne, également au cœur du mandat, a donné lieu en 2022 à la création d'un groupe citoyen volontaire œuvrant autour de la biodiversité. Les premiers travaux se sont focalisés sur l'arbre avec un inventaire des arbres singuliers de la commune et l'intégration de 36 d'entre eux à la future révision du PLUI pour un classement en tant qu'arbres remarquables. Cette année 2023 va permettre la valorisation de ce patrimoine en lien avec l'école et à travers la création d'un parcours découverte.

Il est d'ores et déjà décidé de se consacrer aux haies et à la trame verte en 2024/2025.

L'équipe municipale est consciente des enjeux de biodiversité et c'est pourquoi elle s'est dotée de plan guide mobilité et d'une étude urbaine de son centre bourg qui intègrent systématiquement la végétalisation et la désimperméabilisation dans ses objectifs connexes. Elle a pris part aux Assises de la transition écologiques en 2021 et à la candidature d'Atlas de la Biodiversité porté par Angers Loire Métropole début 2023.

LES MOYENS COMMUNAUX MOBILISÉS

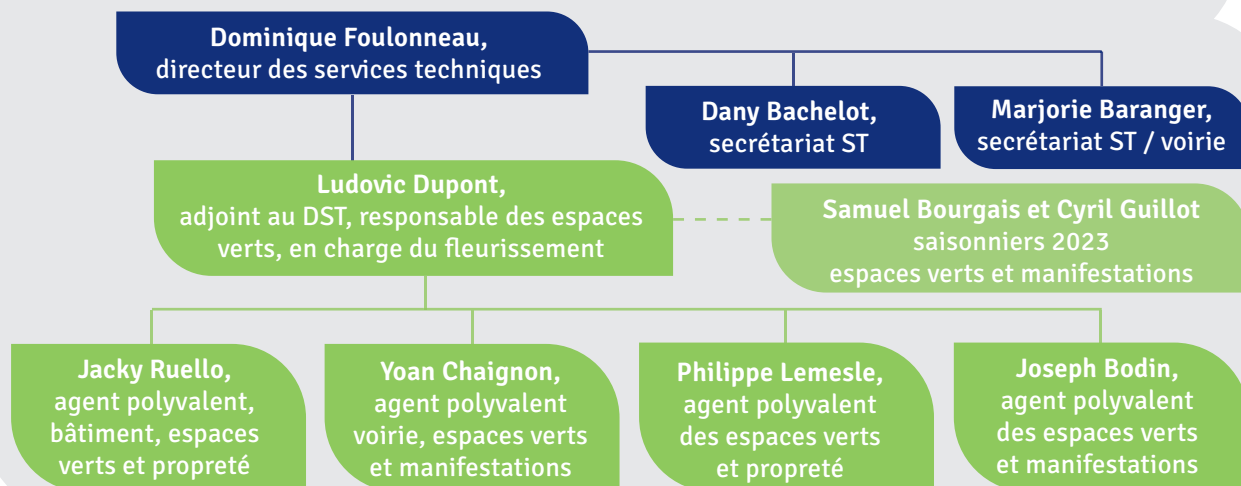
3

RESSOURCES
ET ACTEURS

RESSOURCES HUMAINES

Sous la direction de Dominique Foulonneau, directeur des services techniques, le service dédié aux espaces verts et naturels, incluant le complexe sportif, le cimetière et la propreté, comprend 4,5 équivalents temps plein. Ludovic Dupont, agent de maîtrise, est en responsabilité de l'équipe.

Organigramme et compétences des services techniques :



LA FORMATION

Le personnel communal poursuit des formations de professionnalisation, voici, depuis 2019, les formations suivies et le nombre d'agents concernés :

- Protection de la santé du jardinier et des usagers : 1 agent
- Prévention et lutte contre les espèces invasives, envahissantes et allergisantes : 1 agent
- La conduite d'une gestion différenciée des espaces publics, verts et naturels : 1 agent
- Arbres et forêts : faire rimer gestion forestière, biodiversité et multifonctionnalité : 1 agent
- La prévention des risques professionnelles du jardinier : 2 jours 1 agent
- L'arrosage automatique - entretien, réglage et dépannage : 1 agent
- Végétal, jardins et bien-être, santé : 1 agent
- L'acceptation et les gestion de la flore spontanée sur l'espace public : 1 agent (juin 2023)
- Participation au congrès Hortis 2022 : 1 agent



LE RÉSEAU

La commune recourt également à une entreprise d'insertion par le travail pour l'entretien des espaces verts ; cette pratique permet, outre sa visée sociale, de divulguer des notions de respect de notre environnement.

Les services municipaux s'appuient également sur des réseaux d'échange professionnels : Plantes et cités, Hortis.

Par ailleurs, depuis 2022, le conseil municipal s'est engagé dans le réseau La Place des Villages, lequel permet d'échanger entre collectivités sur des pratiques innovantes dans tous les domaines (urbanisme, énergie, démarches participatives, gestion des espaces...).

MOYENS FINANCIERS

Le coût de fonctionnement annuel des espaces verts représente 150 000 €, réparti de la façon suivante :

- 120 000 € en charges de personnel ;
- 38 000 € de prestations de service (contrat d'entretien de lotissements et de parcs avec une entreprise locale, une entreprise d'insertion en entretien d'espaces plantés ainsi qu'une entreprise d'élagage et prestations de service ponctuels pour le terrain de sport) ;
- 20 000 € en fourniture (fleurs annuelles et bisannuelles, paillage, amendements organiques, eau...) ;
- 30 000 € d'investissement en achats de fournitures (arbres, arbustes, vivaces...).

Les investissements s'élèvent à 80 000 € par an, matériel inclus



4

ANIMATION
ET PROMOTION

BULLETIN MUNICIPAL "LE BRIOLLAYTAÏN"

Version papier ou version numérique

Plusieurs actions sont mises en place sur la commune de Briollay afin de **sensibiliser les habitants et les associations à la préservation de l'environnement et de la biodiversité.**

L'un des canaux consiste à expliquer les enjeux et les actions menées dans le bulletin municipal *Le Briollaytain*. Disponible **en version papier ou en version numérique en ligne**, les Briollaytains ont vu récemment leur choix coïncider avec la démarche de limitation d'utilisation du papier (en annexes les titres et couvertures des Briollaytains).



AUTOCOLLANT SUR LA BOÎTE AUX LETTRES.



LES RENCONTRES CITOYENNES

PARLONS-EN ENSEMBLE !

Pour la troisième année consécutive l'équipe municipale met en place les réunions de quartier afin d'être au plus près de chaque habitant et répondre au mieux aux préoccupations qui peuvent être différentes selon les secteurs géographiques.

Ces rencontres citoyennes sont avant tout les lieux d'échanges privilégiés entre citoyens et élus pour le "mieux vivre ensemble". C'est aussi l'occasion d'apporter des informations plus globales sur des sujets concernant tous les Briollaytains.

Dans ces réunions sont notamment évoqués les actions menées, les projets liés au quartier, les réponses concernant les précédentes réunions, les outils de communication pour une meilleure participation citoyenne...

Parallèlement à ces réunions de quartier, des réunions publiques thématiques sont régulièrement organisées.

Afin d'impliquer l'ensemble des habitants, des réunions animées par les maîtres d'œuvre et d'ouvrage sont structurées autour d'ateliers participatifs.



Nous pouvons citer la réflexion concernant les flux de circulation dans le bourg pour un partage apaisé mêlant circulation piétonne, cyclable et motorisée. La municipalité souhaitant proposer un espace plus marqué pour le vélo et redonner la place au végétal avec l'implantation de nouveaux arbres.

Des groupes de travail (habitants/élus) ont été créés pour la reconnaissance et le classement des arbres remarquables de la commune.

Des réunions publiques autour des zones humides, des inondations ou du PCS sont également régulièrement mises en place.

Sectorisation
des quartiers :

Deux Vallées
Bourg / Croix de Mirande
Héripière / Chansonnière
Vérigné
Voie ferrée / Noirieux

“ Briollay donne vie à vos idées ! ”



BUDGET PARTICIPATIF

Une première édition réussie, en quelques chiffres

2022 a vu naître la première édition du budget participatif. Un comité constitué de 11 personnes (élus et habitants) a permis de réaliser une première sélection des projets passant de 27 proposés à 19 retenus. Suite à une seconde sélection, 14 projets sont retenus, un comité technique composé d'agents et d'élus a réalisé une étude de faisabilité. À l'étape ultime du vote, 9 projets se sont vus être proposés aux Briollaytains. Aujourd'hui les 4 projets plébiscités sont en cours de réalisation.



Les premières réalisations sortent de terre

Au parc des Varennes, les structures sportives d'extérieures, projet lauréat du premier budget participatif sont installées et à disposition des utilisateurs. Bien intégrées dans leur environnement, elles offrent aux Briollaytains une autre possibilité de faire du sport. Ouvert à tous et praticable à partir de 1,40 m pour certains agrès, elles sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les trois autres projets lauréats, localisés en bord de rivière, seront installés à partir du printemps, après les éventuelles crues.

LA JOURNÉE CITOYENNE

Chaque année au mois d'octobre, durant toute une journée, les habitants se retrouvent autour de plusieurs projets dénommés "chantiers".

D'une année sur l'autre les projets sont proposés à la fois par les habitants et la municipalité.

Cette journée citoyenne permet aux habitants de participer à l'amélioration du cadre de vie, à la rénovation de certains équipements ou encore à la valorisation du patrimoine architectural et paysagé de Briollay.



LE JARDIN PARTAGÉ

Situé dans le bourg, à proximité de l'école, de nombreux Briollaytains passionnés viennent échanger et partager leur savoir-faire.

Le jardin est cultivé et entretenu par des bénévoles aguerris ou débutants de l'association *Briollay Jardin au Naturel*.

Chacun y expérimente, discute ou découvre des techniques de jardinage.

Les enfants de l'accueil de loisirs y réalisent des plantations et les enfants de l'école y emmènent les biodéchets dans les composteurs, un bon moyen pour apprivoiser, s'approprier et sensibiliser les plus jeunes à l'environnement et l'apprentissage de la botanique.



NATURE EN FÊTE

Cette journée est organisée chaque année courant du mois de l'événement national "la fête de la nature".

Organisée par la commune, elle se déroule sur les bords de Sarthe sur le thème du respect de la nature, de l'environnement et du local.

De nombreuses animations sont proposées aux habitants et aux familles comme :

- un troc'plants et une opération citoyenne ;
- une visite commentée du marais pédagogique ;
- un marché artisanal local ;
- des balades à dos d'ânes...



LE MARAIS PÉDAGOGIQUE

Le marais se veut être un modèle réduit représentatif de la faune et de la flore des Basses Vallées Angevines.

Les plantes sont dans leur milieu naturel, elles apparaissent et disparaissent au gré des saisons.

On y découvre les milieux et l'environnement particulier des BVA : prairie abandonnée, mare, milieu humide et aquatique, rive de Sarthe, roselière, arbres et arbustes... L'ensemble du marais pédagogique permet la prolifération des espèces typiques et favorise leur reproduction.

Des visites commentées ou accompagnées sont régulièrement proposées, à différentes périodes de l'année.



SORTIE NATURE BOTANIQUE

Chaque année la commune propose de découvrir la fleur caractéristique des Basses Vallées Angevines : la gogane.

Le fleurissement naturel de la gogane est éphémère, entre mars et mai.

Pour découvrir la fleur star des Basses Vallées Angevines, un ancien élu, bénévole et passionné de botanique, commente la flore locale croisée sur la parcours. Chaque année les curieux sont au rendez-vous.



LES EXPOSITIONS

La municipalité propose 2 à 4 expositions par an :

- Des expositions thématiques, ludiques et pédagogiques empruntées auprès d'organisme tel que la Maison de l'Environnement ou le SMBVAR.
- Des expositions de photos ou de peintures autour de la nature.

Briollay a renouvelé en 2022 son partenariat avec Coco Productions et son soutien à la réalisation d'un film documentaire autour de la faune et de la flore locale (*Au cœur des BVA, entre hommes et nature*, 2020 et *Sensibles, au cœur des Espaces Naturels de l'Anjou*, 2023). La projection publique pour les Briollaytains a eu lieu le 12 mai.



DÉFI CLASSE ÉNERGIE

Présenté aux parents et aux élèves de l'école, ce dispositif pédagogique permet de sensibiliser les participants à la consommation d'énergie et de leur donner des outils pour la réduire, à l'école mais aussi à la maison.

La commune s'est rapidement positionnée sur ce dispositif dont l'objectif est d'atteindre une économie d'énergie de 8 %. Elle a délibéré dans le même temps pour engager des dépenses relatives à la régulation du chauffage des bâtiments scolaires.



Deux classes, l'équipe du restaurant scolaire et un groupe d'enfant de l'accueil de loisirs se sont donc mobilisés pour ce défi.

Une malle d'outils a été mise à disposition du groupe scolaire pour que les enfants puissent effectuer des relevés et mesures tout au long de l'année.

Les installations ont été présentées et expliquées aux enfants. Des ateliers pédagogiques sur l'électricité, le cycle de l'eau, les énergies renouvelables sont organisés.

MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL ET PROLONGEMENT DE LA DÉMARCHÉ

5

MISE
EN ŒUVRE

La recherche d'espaces pour le végétal s'accroît depuis 2019. Cela se traduit par des enfouissements des réseaux aériens et des réservations d'espaces au sol, repris sur des zones imperméabilisées pour planter (route du Moulin 2020). Les plantations sont constituées à minima de vivaces et d'arbustes et hautes tiges si possible. Cela permet aussi à la végétation des riverains de se développer.



Lors des aménagements de sécurisation et de création de voies douces, les espaces pris sur des fossés sont busés avec des drains, avec un lit de pierres pour favoriser le stockage et l'infiltration de l'eau dans le sol. Lorsque la topographie le permet, les revêtements de trottoirs sont réalisés avec des matériaux perméables. Les espaces de plantations ne sont plus encadrés de bordure, mais au contraire les pentes permettent de collecter les eaux de ruissellement. Fin 2022, d'anciennes plantations ont été reprises pour agrandir les fossés d'arbres (passage de 1 m³ à 4 m³), avec des plantations de vivaces au sol, dans la ZAC des Varennes.

AVANT



APRÈS



Ces nouveaux aménagements ont pour but de finaliser la mise en accessibilité de la voirie, en favorisant les modes de déplacement doux piéton, vélo (chaucidou ou vélo-rue), en travaillant à la liaison avec la gare SNCF. La réduction de la vitesse automobile et la diminution du bruit de la circulation sont corrélativement visées.



Ces travaux sont aussi l'opportunité d'installer un éclairage routier plus homogène, avec des ampoules LED, moins énergivores. Ainsi, depuis 2020, la commune a réhabilité 1,5 km de voirie, particulièrement la route du moulin et la partie basse du chemin de la Guichardière (travaux d'amélioration des réseaux enterrés de l'eau potable et des eaux usées et pluviales et enfouissement des réseaux souples).



L'**entrée de bourg** à côté du complexe sportif a été reprise pour permettre la plantation d'une haie, pour cela le déplacement de l'allée piétonne a dû être réalisé.



Au **cimetière**, suite à l'essai d'**engazonnement** d'une première partie, l'ensemble a été réalisé à l'automne 2022 finalisant ainsi l'aménagement des allées.



Le **plan de gestion** de 2019 a permis la création de nouvelles zones réservées à la biodiversité, par des secteurs non tondus, avec la récolte de foin en partenariat avec des acteurs locaux. Ces espaces sont situés dans des milieux proches des espaces naturels mais aussi en bords de voirie et dans les lotissements.



La **mise à jour du plan de gestion** en 2023 a permis d'affiner le découpage entre les différents code qualité d'entretien. Le classement des espaces s'est rapproché du classement pratiqué à **Angers Loire Métropole**, devenu le gestionnaire des accompagnements de voirie hors agglomération et hors routes départementales.

La commune participe au groupe de travail sur l'entretien et la gestion des haies, fossés et accotements, avec comme objectifs l'harmonisation de ces espaces afin de concilier la préservation de la biodiversité, la sécurité routière et la coordination des différents intervenants dans ces espaces contiguës. La concrétisation sur le terrain est, par exemple, de limiter à 2 passages par an le fauchage des bernes, ou encore de choisir les périodes d'élagage concomitantes entre les différents services pour des pratiques respectueuses de la nidification, de la floraison.

Si, dans le plan de gestion, la place des annuelles et bisannuelles a baissé, un espace en clin d'œil a été conservé sur le rond-point, pour garder une animation et soutenir les producteurs de la commune. Le deuxième site étant la mairie pour préserver l'écrin qui accompagne les cérémonies qui s'y déroulent. La commune mise sur un étoffement de plantes vivaces et bulbes, pour accompagner la diminution des annuelles.



Les choix variétaux se dirigent vers des plantes plus résistantes aux sécheresses, en sélectionnant plutôt des cultivars proches des espèces ligériennes plutôt que des plantes d'origine méditerranéenne (par exemple Choix du *Fraxinus occicarpa raywood* plutôt que des *Celtis australis*).



Pour faciliter l'entretien, le désherbage, la rétention d'eau et l'apport de matière organique, la commune pratique le paillage annuel ou bisannuel des espaces plantés. Les circuits courts sont favorisés, avec une production du paillage à partir des restes d'abattage de bois (peupleraie ou régénération de haie sur la commune).



Le broyage des tailles d'arbustes est essentiellement utilisé pour le compostage des restes alimentaires de la cantine et pour le jardin partagé. Les déchets de tonte et le ramassage de feuilles sont apportés au méthaniseur situé sur la commune.

L'engagement de la commune dans le label Villes et Villages Fleuris donne à la collectivité un cadre pour se réinterroger régulièrement sur ses pratiques et conduire sa gestion des espaces publics. Le label permet de valoriser le travail des équipes. Visible par les habitants, c'est une invitation pour chacun à s'emparer des démarches pour la préservation du cadre de vie et de la biodiversité.

La nouvelle réglementation des enseignes et panneaux publicitaires mise en place en 2021, élaborée avec Angers Loire Métropole vient restreindre les dimensions et protéger le cadre de vie des habitants, et conserver du visuel végétal.

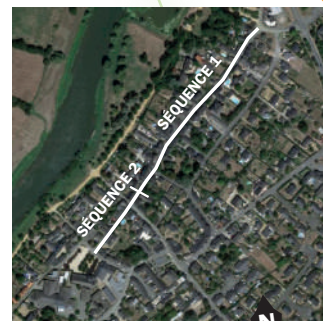
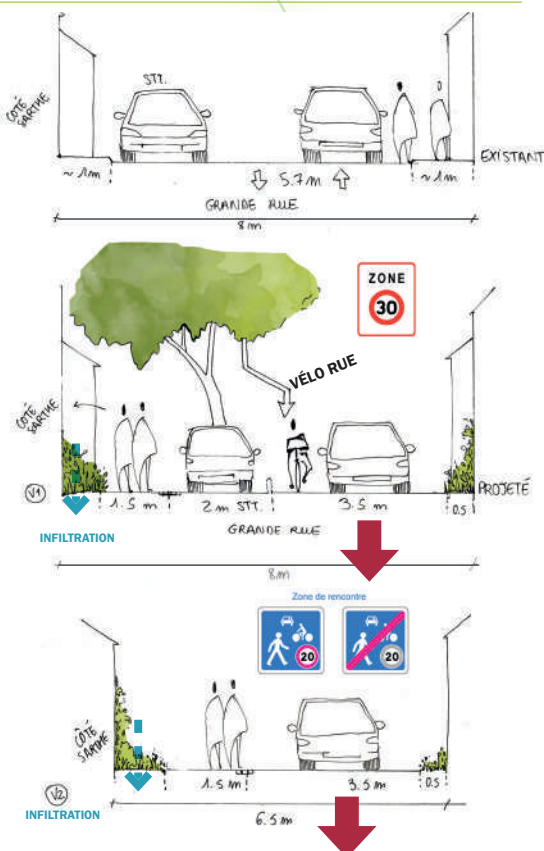


Dans la programmation de travaux, la commune poursuit sa requalification des voiries avec la rue de la Mairie inscrite pour 2024 (voir extrait de l'étude Sicle Bunnel) et l'enfouissement des réseaux Grande Rue à suivre pour toujours embellir et végétaliser.

TRONÇON 09a - PROFIL GRANDE RUE

- ACTIONS PROPOSEES :**
- MISE À NIVEAU DU PROFIL DE VOIRIE AVEC REVÊTEMENT ADAPTÉ (PAVÉ) POUR INCITER LES VÉHICULES MOTORISÉS À RALENTIR ET PERMETTRE LA CIRCULATION PMR.
 - MISE EN SENS UNIQUE DE CIRCULATION AVEC UN CONTRESENS CYCLABLE IDENTIFIÉ.
 - PLANTATION DES PIEDS DE MUR DÈS QUE POSSIBLE POUR PERMETTRE L'INFILTRATION DES EAUX ET RENFORCER LE CARACTÈRE CŒUR DE BOURG

SÉQUENCE 1



PLAN DE LOCALISATION

FAISABILITÉ TECHNIQUE

Coût et financement :
310 ml : 207 030 € HT

Contraintes techniques :
PPRI + zonage monuments historiques

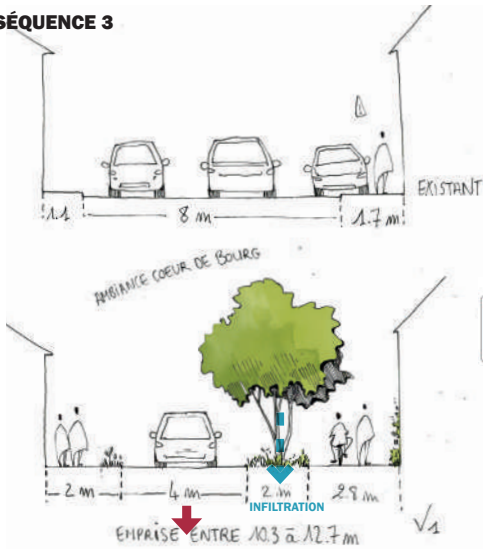
Temporalité :
2023-2026

DOMANIALITÉ
Parcelle sur domaine public
Ville de Briollay



TRONÇON 10 - PROFILS RUE DE LA MAIRIE 2/2

SÉQUENCE 3



ACTIONS PROPOSEES :

- PASSAGE EN ZONE DE RENCONTRE ET MISE DU PROFIL DE VOIRIE À PLAT
- TRANSFORMATION DE LA VOIE EN SENS UNIQUE
- OFFRIR DES ESPACES PIÉTONS SÉCURISÉS PAR DÉLIMITATION PLANTÉE
- PLANTATION DES PIEDS DE MUR



PLAN DE LOCALISATION



PROJETÉ



FAISABILITÉ TECHNIQUE

Coût et financement :

séquence 3 : 70mL : 130 715€ HT
Tronçon 10 entier : 275mL : 285 762€ HT

Contraintes techniques :
PPRI

Temporalité :

2023-2026

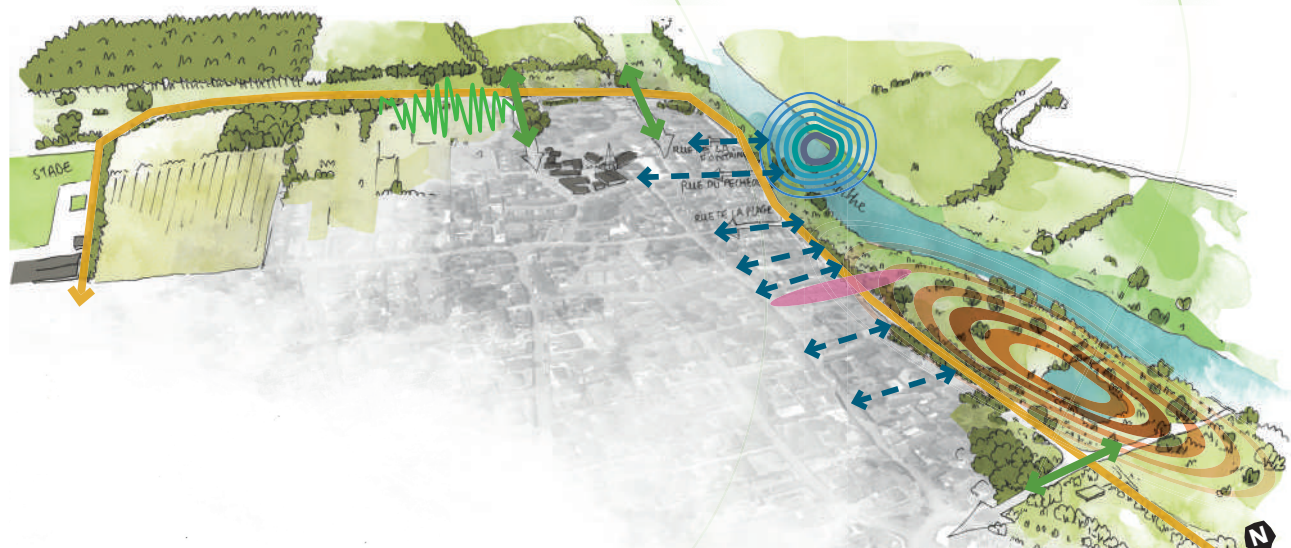
DOMANIALITE

Parcelle sur domaine public
Ville de Briollay



Avec le déplacement des ateliers municipaux à court terme ainsi que l'acquisition de foncier pour un nouveau projet social (actuellement à l'étude sur 7000 m2 pour un secteur d'habitat senior et de surface commerciale) la municipalité souhaite répondre à la demande des habitants et des artisans, afin de conserver le dynamisme de la commune, d'entretenir et d'améliorer le lien urbain/nature.

2.4 LES LISIÈRES URBAIN/NATURE (ENJEUX)



ENJEUX

- CONFORTER LES USAGES DE PLEIN AIR ET DIMINUER L'IMPACT DU STATIONNEMENT
- LISIÈRE VÉGÉTALE À DENSIFIER JUSQU'ÀUX ABORDS DU CENTRE BOURG
- CRÉER UN EVENEMENT PAYSAGER DE PART ET D'AUTRE DE LA SARTHE

- AFFIRMER LE DIALOGUE ENTRE CENTRE ANCIEN ET ESPACES NATURELS
- VALORISER LES ACCÈS À L'EAU DEPUIS L'ESPACE PUBLIC
- DEVELOPPER LE PARCOURS VÉLOS/PIÉTONS EN CONTINU
- PROPOSER UNE OFFRE GUINGUETTE SAISONNIÈRE SUR LA SARTHE

VERS PONT DE SOULAIRE

L'actualité dans la presse locale :

- « Toutes les photos ont une histoire » - Le Courrier de l'Ouest - 27/05/2023
- Les arbres remarquables recensés - Le Courrier de l'Ouest - 19/05/2023
- Admirez la faune et la flore du Maine-et-Loire grâce au documentaire « Sensibles » - Le Courrier de l'Ouest - 07/05/2023
- La nature en fête sur les bords de Sarthe - Le courrier de l'Ouest - 05/05/2023
- Rendre les mobilités plus fluides » - Le Courrier de l'Ouest - 04/05/2023
- Le budget participatif finance un parc de fitness - Le Courrier de l'Ouest - 29/04/2023
- Le budget participatif porte ses fruits- Ouest-France - 28/04/2023
- Une matinée à la rencontre des goganes - Le Courrier de l'Ouest - 19/04/2023
- Garder en tête le risque inondation - Le Courrier de l'Ouest - 18/03/2023
- Une histoire des bords de Sarthe- Le Courrier de l'Ouest - 12/03/2023
- Près d'Angers, ces élèves « sont les moteurs » de la découverte de l'éco-citoyenneté à l'école - Le Courrier de l'Ouest - 04/03/2023
- La route de la Guichardière inaugurée - Le Courrier de l'Ouest - 04/03/2023
- Les aménagements réalisés route de la Guichardière ont été inaugurés - Ouest-France - 03/03/2023
- Le palais Perrin bientôt monument historique ? - Le Courrier de l'Ouest - 18/02/2023
- Urgence climatique : « Il n'est plus temps d'attendre » - Le Courrier de l'Ouest - 27/01/2023



Annexes à ce document :

- Affiches, flyers, visuels de certaines manifestations
- Pages de couverture et pages "agenda" des bulletins municipaux
- Brochures des animations de saison
- Visuels et présentation des projets soumis au vote du budget participatif 2022
- Photos
- Plan de gestion différenciée

Rendez-vous sur notre site Internet

WWW.BRIOLLAY.FR

Suivez-nous sur Facebook et Instagram

